

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 4 septembre 2024 à 19h00

Sont Présents :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2 : Lida Francoeur
Siège no 3 : Guy Dubois
Siège no 5 : Gisèle Delarosbil
Siège no 6 : Elizabeth Theriault

Absent

Siège no 4 : Tracy Major

127-2024

NOMINATION D'UNE SÉCRÉTAIRE POUR CETTE RÉUNION

Il est proposé par Lida Francoeur appuyé par Elizabeth Theriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Joanne Ross est nommée la secrétaire pour cette réunion.

Adoptée

128-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Elizabeth Theriault et appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

129-2024

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 5, 11, 19 JUIN, 3, 17 JUILLET ET 7 AOÛT 2024

Il est proposé par Lida Francoeur et appuyé par Guy Dubois est résolu à la majorité que les minutes du 5,11,19 juin, 3, 17 juillet et le 7 août soit acceptées.

Madame Gisèle Delarosbil n'a pas lu les procès-verbaux

Adoptée

130-2024

COMPTE

Il est proposé par Lida Francoeur et appuyé par Elizabeth Theriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 16 862.05\$ pour le mois d'août soient acceptés et payés

Adoptée

131-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET PAFIRSPA (SENTIER)

ATTENDU QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC a élaboré et mis en place le programme PAFIRSPA

ATTENDU QUE la municipalité de Hope Town a présenté une demande d'aide financière, pour l'année 2024-2025, afin de réaliser son AMÉLIORATION DE SENTIER

SUR PROPOSITION de Lida Francoeur et appuyé par Elizabeth Theriault

IL EST RESOLU A L'UNANIMITÉ des membres de conseil municipal

D'autoriser MADAME LINDA MACWHIRTER, MAIRESSE, d'effectuer et de signer au nom de la municipalité de Hope Town, une demande de prolongation au PAFIRSPA dans le cadre du AMELIORATION DE LE SENTIER, et si la demande est acceptée PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC, de signer la convention d'aide financière liée au PAFIRSPA

Adoptée

132-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET PRIMA(SENTIER)

ATTENDU QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC a élaboré et mis en place le programme PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité de Hope Town a présenté une demande d'aide financière, pour l'année 2024-2025, afin de réaliser L'AMELIORATION DE SENTIER

ATTENDU QUE la municipalité de Hope Town demande une prolongation au GOUVERNEMENT DU QUEBEC pour réaliser son AMELORATION DE SENTIER

SUR PROPOSITION DE Lida Francoeur et appuyé par Guy Dubois

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres de conseil municipal

D'autoriser MADAME LINDA MACWHIRTER, MAIRESSE, d'effectuer et de signer au nom de la municipalité de Hope Town, une demande de prolongation au PRIMA dans le cadre du AMELIORATION DE LE SENTIER, et si la demande est acceptée PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC, de signer la convention d'aide financière liée au PRIMA

Adoptée

133-2024

LA PATINOIRE

Il est proposé par Gisèle Delarosbil et appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un projet pour la patinoire serait fait pour 2025, pour cette année une couche de peinture fraîche va être appliqué.

Adoptée

134-2024

ADOPTION DE L'ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENREGISTREMENT DES CHIENS ET LES SERVICES D'ASSISTANCE ET CONSEILS DANS LE DOMAINE DES ENJEUX ANIMALIERS

ATTENDU QUE les responsabilités des municipalités vis-à-vis des enjeux animaliers, incluant certaines dispositions des règlements portant sur les nuisances et l'urbanisme, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r 1) et l'article 63 portant sur les animaux errants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

ATTENDU QUE cette entente inclut l'application de dispositions sur l'enregistrement des chiens, la perception des tarifs correspondants, et la

fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités sur la gestion des enjeux animaliers, dont les animaux errants;

ATTENDU QUE les attentes de la population envers le bien-être animalier ont grandement progressé, ainsi que le statut légal des animaux;

ATTENDU QUE la suspension des activités du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) engendre des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules (ex. Ressources humaines et soins vétérinaires), notamment par rapport aux animaux errants;

ATTENDU QUE le financement du plan de soutien à court permettra de rétablir les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et l'amélioration des installations actuelles, en plus de structurer un plan de soutien à long terme incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

ATTENDU QUE la proposition de répartition financière entre les municipalités a été approuvée en décembre 2023 par les élus des MRC Avignon et Bonaventure;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s'est engagée le 13 décembre 2023 à verser le montant de 79 878\$ pour un plan de soutien au RPABDC (CM 2023-12-269) et à autoriser la signature de l'entente le 18 juin 2024 (CM 2024-05-098);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Guy Dubois et appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères;

QUE Municipalité de Hope Town accepte la proposition d'entente 2024-2025 avec le Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers;

QUE la mairesse Linda MacWhirter et l'adjointe administrative Madame Nancy Castilloux soient autorisés à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

135-2024

PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS ET UTILISATION DES SURPLUS ANTICIPÉS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière d'un montant de 182 073\$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'analyse des dépenses effectuées et la révision de prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000\$ au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente:

- De prolonger du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH

- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

ATTENDU QUE la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement:

- De l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25;
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Lida Francoeur et appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Municipalité de Hope Town autorise la MRC Avignon à faire une demande de prolongation du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

QUE la Municipalité de Hope Town autorise la MRC Avignon à utiliser les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

QUE la mairesse Linda MacWhirter et l'adjointe administrative Madame Nancy Castelloux soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

136-2024

DONS

Il est proposé par Lida Francoeur et appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 50\$ Comité des petits bedons de l'école La Source de Paspebiac et un don de 50\$ pour Terry Fox.

Adoptée

137-2024

LÉVEE D'ASSEMBLÉE

La séance est levée par Linda MacWhirter mairesse à 19h30

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter

Mairesse

Joanne Ross

Secrétaire pour cette réunion